



RÉPONSES DE L'ACA AUX QUESTION DE L'AQDR LAVAL-LAURENTIDES, (oct. 2017)

Droit no 2 : Le droit à un logement convenable

Il existe une pénurie de divers types de logement adéquats pour les personnes âgées. Qu'entendez-vous faire pour augmenter le nombre de logements sociaux abordables pour les personnes âgées ?

R : Nous souhaitons être davantage proactifs dans les logements sociaux, grâce au programme ACL de la SHQ, où le gouvernement paye la construction, moyennant 15% l'obtention de la municipalité de la valeur du projet admissible au programme. L'idée de réserver une proportion à une clientèle plus âgée nous apparaît fort intéressante.

Notre cheval de bataille sera également un partenariat avec le provincial et le fédéral afin de subventionner les familles qui veulent transformer leur maison en intergénérationnelle.

Finalement, l'une de nos promesses est la tenue d'un forum sur la fiscalité. Ce vaste forum avec spécialistes en finances aura l'objectif de moderniser à la baisse la taxation lavalloise (et de l'évaluation) et la rendre plus juste pour chaque citoyen.

Nous savons que la valeur des résidences ainsi que le taux de taxe de la ville croissent plus vite que les revenus de rentes. Cela occasionne une perte

accrue de revenus disponibles pour les ménages des personnes du troisième âge. Ces nouvelles façons de faire aideront toutes les familles, et surtout celles du 3^e âge à garder leur maison !

Droit no 5 : Le droit à une offre de transport collectif accessible et abordable

La Ville de Laval offre le transport gratuit aux aînés et nous vous en félicitons. Entendez-vous offrir systématiquement les services adaptés à une clientèle âgée notamment l'abaissement du plancher de l'autobus ?

R : Ce n'est pas tous les autobus de Laval qui ont les planchers bas ou avec abaissments. Mais la STL renouvelle régulièrement sa flotte et malgré que l'ARTM va s'immiscer de plus en plus dans la gestion de la STL, nous croyons qu'il serait fort possible que cela soit un critère d'achat d'autobus. De plus, nous n'avons pas l'intention de retirer la gratuité aux bénéficiaires de 65 ans et plus à Laval, et défendrons leurs intérêts face à l'ARTM si cela devait avoir lieu.

Droit no 6 : Le droit à un milieu de vie sécuritaire

Les personnes aînées ont besoin de développer davantage de réflexes pour préserver leur sécurité. Plusieurs projets existent en ce sens, dont la trousse RAPPID Or.

A) Comment comptez-vous favoriser le développement et le maintien de la sécurité à domicile et de la sécurité financière des personnes aînées ?

R : Encore une fois, l'augmentation tangible grâce au partenariat avec les 2 paliers du gouvernement pour aider les familles à garder leurs parents avec eux, en transformant leur maison en intergénérationnel, aidera certainement au sentiment de sécurité des gens du 3^e âge. Certains critères devront y être, comme un interphone avec l'étage du haut, et avoir une sortie de secours accessible. D'autres critères comme des bains avec sièges ou plus accessibles pourront certainement y être inclus.

La sécurité financière elle, résidera pour la ville à offrir à tous ses citoyens des taxes très basses, permettant notamment aux personnes âgées de garder leur maison (suite au forum dédié sur les taxes -précédemment parlé-)

B) Également, allez-vous collaborer à la mise en place de projets structurants visant l'accessibilité universelle aux espaces publics extérieurs, bâtiments publics, lieux d'hébergement privés et publics et domicile des personnes âgées ?

R : La Politique d'accessibilité universelle telle que précisée dans le Schéma d'aménagement de Ville de Laval rejoint vos préoccupations. Ces critères devraient être en fonction vers juin 2018, et pleinement opérationnels dans les décisions quotidiennes de l'urbanisme.

Droit no 7 : Le droit à une participation sociale et citoyenne à part entière

De nombreux obstacles limitent la participation sociale des personnes âgées qui n'ont pas l'occasion de s'exprimer à l'égal des autres citoyens. Comptez-vous constituer des tribunes d'expression publiques favorisant l'expression des personnes âgées sur les politiques et les mesures qui les concernent ?

R : Nous souhaitons rendre à terme rapidement, deux (2) promesses.

La première, est la création d'un groupe témoin, telle que la ville récipiendaire de Ste-Julie a reçue en 2017, pour la création d'un groupe formée de 500 de leurs citoyens, qui aide la ville sporadiquement à « tester » des idées avant de les promulguer en règlement ou projets. Laval ira dans ce sens et certainement que les personnes âgées auront leurs mots à dire.

En deuxième lieu : nous aimerions aller de l'avant sur la possibilité que la ville acquière un autobus de type – Galland- pour le transport de TOUTES les activités extérieures demandées par les animateurs de résidences. Ceux-ci n'auraient qu'à dépenser un prix symbolique. Les modalités ne sont pas arrêtées, mais nous croyons que cela aidera les résidences pour personnes âgées à permettre davantage d'activités extérieures et de socialiser.

Alliance des Conseillers Autonomes (ACA) - Équipe Alain Lecompte et Cynthia Leblanc